

**MRC DU HAUT-RICHELIEU
RÉUNION DU COMITÉ ADMINISTRATIF
SÉANCE ORDINAIRE**

**MARDI
LE 20 NOVEMBRE 2018**

Procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du Comité administratif (C.A.) de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu, tenue à Saint-Jean-sur-Richelieu, au lieu ordinaire des séances, laquelle fut convoquée pour le mardi, vingtième jour du mois de novembre deux mille dix-huit, à quinze heures (15h00), séance à laquelle étaient présents:

Le préfet : M. Réal Ryan, maire de Noyan.

Les conseillers régionaux : M. Alain Laplante, préfet suppléant et maire de Saint-Jean-sur-Richelieu, M. Pierre Chamberland, maire de Saint-Valentin, M. Jacques Landry, maire de Venise-en-Québec et M. Patrick Bonvouloir, maire de Sainte-Brigide-d'Iberville.

Étaient présents à titre d'observateurs : Mme Danielle Charbonneau, maire d'Henryville et M. Luc Mercier, maire de Saint-Alexandre.

Également présentes : Mme Michelle Chabot, aménagiste par intérim et coordonnatrice du SCRI et Mme Joane Saulnier, directeur général et secrétaire-trésorier.

Les membres du comité administratif formant quorum et siégeant sous la présidence du préfet, M. Réal Ryan.

15h 00 **Ouverture de la séance**

Adoption de l'ordre du jour

1872-11-18 Sur proposition du conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,
Appuyée par le conseiller régional M. Jacques Landry,

IL EST RÉSOLU:

QUE l'ordre du jour soit adopté dans sa forme et teneur, le point VARIA demeurant ouvert.

ADOPTÉE

Adoption du procès-verbal

1873-11-18 Sur proposition du conseiller régional M. Jacques Landry,
Appuyée par le conseiller régional M. Pierre Chamberland,

IL EST RÉSOLU:

QUE le procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du Comité administratif tenue le 2 octobre 2018, soit adopté dans sa forme et teneur, le tout tel que retrouvé sous la cote « document 0.1 » des présentes.

ADOPTÉE

1.0 **URBANISME**

1.1 **Schéma d'aménagement et de développement**

1.1.1 **Avis techniques**

A) Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu

A.1 Règlement 1684

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation du règlement 1684 de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations, objectifs et dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement de la MRC. En l'occurrence, ce règlement assujettit une zone au secteur de PIIA « Bordures autoroutières » sur la rue De la Pépinière.

A.2 Règlement 1701

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation du règlement 1701 de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations, objectifs et dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement de la MRC. En l'occurrence, ce règlement ajoute une classe « Multifamiliale » dans le secteur délimité par le boulevard d'Iberville à l'est, de la rue Catherine à l'ouest, l'avenue Lareau au nord et la rue Lefort au sud. Par ailleurs une correction mineure est apportée en ce qui a trait aux limites de ces zones.

A.3 Règlement 1702

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation du règlement 1702 de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations, objectifs et dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement de la MRC. En l'occurrence, ce règlement assujettit une zone au secteur PIIA de « Habitations multifamiliales » en bordure du boulevard d'Iberville, à proximité de l'avenue Lareau.

A.4 Règlement 1712

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation du règlement 1712 de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations, objectifs et dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement de la MRC. En l'occurrence, ce règlement ajoute un groupe d'usage « Communautaire (P) à l'exception de la classe usage « lieux de détention » sur la rue Turgeon, à l'intersection de la rue Saint-Eugène dans le secteur Saint-Jean.

A.5 Règlement 1715

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation du règlement 1715 de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations, objectifs et dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement de la MRC. En l'occurrence, ce règlement autorise l'agrandissement d'une zone dans le secteur des rues Jean-Talon, Claire et Dextrateur dans le secteur Saint-Luc.

A.6 Règlement 1722

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation du règlement 1722 de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations, objectifs et dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement de la MRC. En l'occurrence, ce règlement agrandit l'aire d'affectation du sol « H1-Habitation urbaine » à même une partie de l'aire d'affectation du sol « A1-Agriculture intensive », le tout situé sur le boulevard Saint-Luc, à l'ouest du chemin Saint-André.

A.7 Règlement 1726

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation du règlement 1726 de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations, objectifs et dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement de la MRC. Entre autres, ce règlement modifie certaines terminologies, ajoute des normes relatives à l'aménagement de supports à vélo dans les groupes commerce et service, industrie et communautaire, autorise certains revêtements pour tous les nouveaux bâtiments principaux et certains remplacements de toiture faible dans les zones d'habitation (H) commerce et service (C) industries communautaires, etc. Il prohibe également la pelouse synthétique dans les zones du groupe habitation (H), commerce et service (C), industrie (I) et communautaire sauf pour les terrains sportifs.

B) Municipalité d'Henryville - Règlement 59-2006-23

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation du règlement 59-2006-23 de la municipalité d'Henryville, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations, objectifs et dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement de la MRC. En l'occurrence, ce règlement change l'usage de la zone 202 afin d'autoriser les usages agricoles de classe A et crée des dispositions particulières applicables à cette zone.

C) Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix - Règlement 375-2018

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation du règlement 375-2018 de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations, objectifs et dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement de la MRC. En l'occurrence, ce règlement crée des zones permettant l'habitation multifamiliale de même que des grilles de spécifications.

1.1.2 Modifications

A) Règlement 542

A.1 Rapport de consultation publique - Dépôt

Le directeur général dépose le rapport de consultation publique tenue le 10 octobre 2018 relativement au projet de règlement 542 modifiant le schéma d'aménagement et de développement.

A.2 Adoption du règlement

Les membres du comité administratif recommandent d'adopter le règlement 542 modifiant le règlement 371 visant le schéma d'aménagement et de développement en ce qui a trait à une dérogation en plaine inondable pour des travaux sur la 67^e Avenue à Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix.

A.3 Adoption du document indiquant la nature des modifications

Les membres du comité administratif recommandent l'adoption du document indiquant la nature des modifications que la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix devra apporter à ses instruments d'urbanisme advenant l'entrée en vigueur du règlement 542.

B) Règlement 547

CAPV2018-11-20

B.1 Rapport de consultation publique - Dépôt

Le directeur général dépose le rapport de consultation publique tenue le 10 octobre 2018 relativement au projet de règlement 547 modifiant le schéma d'aménagement et de développement.

B.2 Adoption du règlement

Les membres du comité administratif recommandent d'adopter le règlement 547 modifiant le règlement 371 visant le schéma d'aménagement et de développement en ce qui a trait à une dérogation en zone inondable pour des travaux sur la rue Poirier à Saint-Jean-sur-Richelieu.

B.3 Adoption du document indiquant la nature des modifications

Les membres du comité administratif recommandent l'adoption du document indiquant la nature des modifications que la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu devra apporter à ses instruments d'urbanisme advenant l'entrée en vigueur du règlement 547.

C) Demande de modification du SAD - Municipalité de Saint-Valentin

La municipalité de Saint-Valentin demande une modification du schéma d'aménagement et de développement afin de permettre la construction de nouvelles résidences dans la zone agricole lorsqu'un agriculteur a obtenu l'autorisation ou a fait une déclaration de ses droits à la CPTAQ via, entre autres, les articles sur les droits acquis et les articles 31, 31.1, 40, etc. Considérant que le schéma d'aménagement et de développement permet actuellement ces travaux, une missive sera acheminée à la municipalité afin de l'informer qu'aucune modification n'est nécessaire.

1.1.3 Urbanisme - Divers

A) Plaine inondable - Conférence de presse

Le directeur général soumet que les médias nationaux ont été invités et que M. Guy Langlois, M. Guy Florent et Mme Térésa Gagnon ont également reçu une invitation. Les membres du comité administratif demandent à ce que M. Pierre Dupuis, ingénieur, spécialiste hydraulique soit présent lors de la rencontre. Les membres examinent le contenu et l'objectif de la conférence de presse, à savoir une demande au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques afin d'accélérer l'analyse des études déposées au cours de l'année 2018.

2. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2.1 Entente de développement culturel

2.1.1 Projets en soutien à l'animation et la mise en valeur du patrimoine - Octroi d'aides financières

Le directeur général soumet que douze (12) dossiers ont été déposés entre le 5 septembre 2018 et le 12 novembre 2018, midi. Le comité d'analyse se réunira le 26 novembre 2018 et un rapport sera transmis à l'ensemble des membres du conseil le 27 novembre 2018. Ce sujet sera également discuté préalablement à la séance régulière du 28 novembre 2018.

2.1.2 MCC - Augmentation de la contribution

Le directeur général soumet que le ministère de la Culture et des Communications (MCC) envisage d'augmenter sa contribution à l'entente de développement culturel de 24 000\$.

CAPV2018-11-20

2.2 FARR - Demandes d'aide financière

2.2.1 Attestation de conformité - Projets FARR

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à attester de la conformité des projets déposés au FARR dans le cadre de l'appel de projets pour la Montérégie, lesquels visent entre autres le territoire du Haut-Richelieu.

2.2.2 L'Étoile, pédiatrie sociale mobile - Aide financière

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à confirmer au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) l'attribution de la somme du FARR réservée pour le Haut-Richelieu en 2018, soit 260 673\$ à L'Étoile. La demande d'aide financière totalisant 360 000\$, un montant de 99 327\$ sera puisé à même le Fonds de développement des territoires (FDT).

2.2.3 Réseau BIBLIO de la Montérégie

Les membres du comité administratif ne croient pas opportun d'accorder l'aide financière de 2 450\$ sollicitée par le Réseau BIBLIO pour la réalisation d'une bande dessinée pour chacune des bibliothèques de la Montérégie, soit environ une soixantaine.

3.0 FONCTIONNEMENT

3.1 Finances

3.1.1 Comptes - Factures

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement des comptes et factures dont la liste fera partie intégrante des documents acheminés à chacun des membres en préparation de la séance ordinaire du 28 novembre prochain.

3.1.2 Adoption des prévisions budgétaires 2019, Parties I, II, III, IV, V et VI

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement de six résolutions visant à adopter le budget de l'année 2019 pour chacune des parties du budget telles que préparées suite aux séances de travail des 17 octobre 2018 et 5 novembre 2018.

3.1.3 Adoption des quotes-parts pour l'année 2018, Parties I, II, III, IV, V et VI

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement de six résolutions visant à adopter les quotes-parts de l'année 2019 pour chacune des parties du budget telles que préparées suite aux séances de travail des 17 octobre 2018 et 5 novembre 2018.

3.1.4 Humidificateur - Remplacement

1874-11-18 Sur proposition du conseiller régional M. Alain Laplante,
Appuyée par le conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,

IL EST RÉSOLU:

D'OCTROYER le contrat relatif au remplacement de l'humidificateur du siège social de la MRC à la firme Servisys, suivant sa soumission du 18 octobre 2018 au montant de 6 000\$ taxes en sus et incluant la gestion à distance;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

CAPV2018-11-20

3.1.5 Demandes d'aide financière

A) Pôle de l'entrepreneuriat collectif de l'Est de la Montérégie - Programme de bourses d'initiative en entrepreneuriat collectif

CONSIDÉRANT le Programme de bourses d'initiative en entrepreneuriat collectif totalisant 95 000\$ pour l'est de la Montérégie;

CONSIDÉRANT QUE le Pôle de l'entrepreneuriat collectif de l'Est de la Montérégie sollicite un montant de 5 000\$ de la MRC du Haut-Richelieu, lequel sera attribué à un ou des organismes de la région du Haut-Richelieu;

EN CONSÉQUENCE;

1875-11-18 Sur proposition du conseiller régional M. Jacques Landry,
Appuyée par le conseiller régional M. Alain Laplante,

IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE le comité administratif autoriser le versement d'une aide financière de 5 000\$ au Pôle de l'entrepreneuriat collectif de l'Est de la Montérégie dans le cadre du Programme de bourses d'initiative en entrepreneuriat collectif, le tout puisé à même l'enveloppe du FDT;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

B) Outils promotionnels

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à octroyer une aide financière à M. Denis Tremblay, photographe, pour la réalisation d'outils promotionnels, le tout pour un montant de 100 000\$.

C) Assisto.ca - Aide financière

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à accorder une aide financière d'un total de 15 000\$ versée sur une période de trois ans à Assisto.ca, le tout puisé à même le FDT.

D) DIHR - Étude de faisabilité

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à accorder une aide financière d'un total de 24 835\$ à Développement Innovations Haut-Richelieu, le tout puisé à même le FDT.

E) Station nautique (bateau-taxi)

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à réserver une somme de 144 500\$ du FDT pour le projet de bateau-taxi de la Station nautique.

3.1.6 Politique de gestion contractuelle - Modification

Il est recommandé d'ajuster le règlement relatif à la Politique de gestion contractuelle au projet de loi 155 adopté par le gouvernement du Québec au cours de l'été. À cet effet, la totalité de la Politique de gestion contractuelle est reprise et le directeur général indiquera, surligné en jaune, les modifications apportées, lesquelles éviteront de modifier le règlement puisque le seuil des appels d'offres publics est indexé à chaque année. Les membres du comité administratif recommandent donc le dépôt d'un avis de motion en vue de l'adoption du règlement 552 à cet effet.

3.1.7 Rémunération des élus - Modifications fiscales

Le directeur général soumet qu'à compter du 1^{er} janvier 2019, l'allocation de dépenses versée aux élus deviendra imposable au Fédéral. Le directeur général demande si les membres du conseil souhaitent modifier le règlement sur la rémunération afin de compenser pour les pertes en revenus des élus. M. Alain Laplante mentionne que la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu est contre cette orientation et par le fait même, il ne peut accepter un ajustement à la MRC.

3.1.8 Acquisition d'actions D de Compo-Haut-Richelieu inc.

Le directeur général soumet qu'à titre d'actionnaire, la MRC doit procéder à l'acquisition d'actions « D » de Compo-Haut-Richelieu inc. pour un montant de 107 730\$ afin de combler le déficit occasionné par la fermeture du centre de tri.

3.1.9 Fondation Santé Haut-Richelieu-Rouville - 7^e versement

Les membres du comité administratif prennent acte du 7^e versement d'un montant de 140 000\$ issu de la campagne majeure de financement « Unis pour la santé » de la Fondation Santé Haut-Richelieu-Rouville.

3.2 Divers

**3.2.1 Congrès annuel de la FQM - Réservation chambres -
Modification de procédure**

Le directeur général soumet que tous les directeurs généraux des municipalités périurbaines ont été informés de la nouvelle procédure de l'hôtel Delta pour les réservations de chambres dans le cadre du congrès annuel de la FQM. En l'occurrence, à compter de 2019, chaque municipalité devra procéder à ses réservations via le site internet de l'hôtel.

4.0 COURS D'EAU

**4.1 Cours d'eau Roman-Moreau - Saint-Jean-sur-Richelieu -
Autorisation à procéder aux démarches nécessaires et nomination**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à procéder à la nomination de M. Robert Beaulieu de la firme Le Groupe PleineTerre inc. pour agir dans le dossier cité en titre et autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à déposer, si requis, une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, le tout en vue de la réalisation des travaux nécessaires dans le cours d'eau Roman-Moreau situé sur le territoire de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu.

**4.2 Rivière des Iroquois, branche 4 - Saint-Jean-sur-Richelieu -
Autorisation à procéder aux démarches nécessaires et nomination**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à procéder à la nomination de M. Robert Beaulieu de la firme Le Groupe PleineTerre inc. pour agir dans le dossier cité en titre et autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à déposer, si requis, une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, le tout en vue de la réalisation des travaux nécessaires dans la branche 4 de la rivière des Iroquois située sur le territoire de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu.

**4.3 Décharge des Vingt, branche 19 - Sainte-Anne-de-Sabrevois -
Autorisation à procéder aux démarches nécessaires et nomination**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à procéder à la nomination de M. Robert Beaulieu de la firme Le Groupe PleineTerre inc. pour agir dans le dossier cité en titre et autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à déposer, si requis, une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, le tout en vue de la réalisation des travaux nécessaires dans la branche 19 du cours d'eau Décharge des Vingt située sur le territoire de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois.

**4.4 Cours d'eau Toupin, branche 1 - Saint-Jean-sur-Richelieu -
Autorisation à procéder aux démarches nécessaires et nomination**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à procéder à la nomination de M. Robert Beaulieu de la firme Le Groupe PleineTerre inc. pour agir dans le dossier cité en titre et autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à déposer, si requis, une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, le tout en vue de la réalisation des travaux nécessaires dans la branche 1 du cours d'eau Toupin située sur le territoire de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu.

**4.5 Cours d'eau la Petite Décharge - Saint-Jean-sur-Richelieu -
Autorisation à procéder aux démarches nécessaires et nomination**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à procéder à la nomination de M. Robert Beaulieu de la firme Le Groupe PleineTerre inc. pour agir dans le dossier cité en titre et autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à déposer, si requis, une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, le tout en vue de la réalisation des travaux nécessaires dans le cours d'eau la Petite Décharge situé sur le territoire de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu.

**4.6 Cours d'eau Décharge des Vingt, branches 12, 15 et 16 -
Saint-Alexandre et Sainte-Anne-de-Sabrevois -
Autorisation à procéder aux démarches nécessaires et nomination**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à procéder à la nomination de M. Robert Beaulieu de la firme Le Groupe PleineTerre inc. pour agir dans le dossier cité en titre et autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à déposer, si requis, une demande de certificat d'autorisation auprès de ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, le tout en vue de la réalisation des travaux nécessaires dans les branches 12, 15 et 16 du cours d'eau Décharge des Vingt situées sur le territoire des municipalités de Saint-Alexandre et Sainte-Anne-de-Sabrevois.

**4.7 Cours d'eau Grande Décharge Mailloux - MRC des Jardins-de-Napierville
Municipalités de Lacolle, Saint-Cyprien-de-Napierville et Napierville -
Entérinement de facture et autorisation à répartir**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une facture intervenue relativement aux travaux d'entretien réalisés dans le cours d'eau Grande Décharge Mailloux, à savoir : MRC des Jardins-de-Napierville 8 154,91\$. À cet effet, l'autorisation à répartir est également suggérée.

4.8 Stations de pompage de la rivière du Sud

CAPV2018-11-20

4.8.1 Hydro-Québec - Ajout d'un disjoncteur triphasé

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à demander à Hydro-Québec l'ajout de disjoncteur triphasé sur la ligne de distribution SEB 232 alimentant les stations de pompage de la rivière du Sud, tel que suggéré par la firme BBA. L'entièreté des frais serait assumée par Hydro-Québec.

4.8.2 Appel d'offres - Reconstruction de la station de pompage Lamoureux

1876-11-18 Sur proposition du conseiller régional M. Jacques Landry,
Appuyée par le conseiller régional M. Pierre Chamberland,

IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER le directeur général à procéder à l'appel d'offres pour les travaux de reconstruction de la station de pompage Lamoureux suite à l'incendie intervenu le 1^{er} juillet 2018;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin;

ADOPTÉE

5.0 VARIA

6.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

7.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

1877-11-18 Sur proposition du conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,
Appuyée par le conseiller régional M. Jacques Landry,

IL EST RÉSOLU:

DE LEVER la présente séance ordinaire du Comité administratif de la MRC du Haut-Richelieu, ce 20 novembre 2018.

ADOPTÉE

M. Réal Ryan,
Préfet

Me Joane Saulnier,
Directeur général et secrétaire-trésorier